



CE extraordinaire C3-Campus Clos Courtel : est-ce qu'une très large abstention pour le lancement du projet vaut adhésion des personnels ?

Lors du CE IMTW extraordinaire du 7 avril dédié à l'avenir du projet C3, vos représentants se sont exprimés sur le lancement de ce projet. Le résultat est sans appel... **15 abstentions, 2 voix « pour »**.

La Direction écrivait le 29 février dans sa communication à ce sujet :

« Nous restons persuadés que ce projet offrirait aux salariés d'IMT un nouvel environnement de travail de qualité. Mais, comme nous l'avons rappelé à de multiples reprises, nous n'envisageons pas de réaliser ce projet sans l'adhésion des salariés. »

Que devient cet engagement fort de ne pas conduire ce projet sans l'adhésion du personnel ?

La prise à bail, marquant le lancement du projet est actée à l'issue de ce « CE extraordinaire ».

Doit-on en conclure qu'une très large abstention (15 élus sur 17 !) suffise à signer un chèque en blanc et à témoigner de notre accord et soutien ?

Nous ne pensons pas avoir témoigné ni accord ni soutien.

Vos élus CFE/CGC, fidèles à la défense de vos intérêts, ont émis l'avis suivant lors de ce Comité d'établissement Innovation, Marketing Technologies et Wholesale (IMTW), séance extraordinaire du 7 avril 2016.

« En l'état de l'avancement du dossier, les élus CFE-CGC se sont abstenus tout en restant disposés à modifier leur position dans la mesure où la Direction signerait un accord l'engageant à respecter :

- *les recommandations des expertises (risques, mesures d'accompagnement et de prévention, aménagement détaillé adapté aux conditions de travail des différents métiers, évolution de l'organisation et des méthodes de travail ...) mises en place en particulier, dans le cadre de la future instance de coordination des CHSCT.*
- *les recommandations des groupes de travail pluridisciplinaires (médecins du travail, préventeurs, infirmières...)*
- *les recommandations de la fiche pratique de sécurité ED 23 (aménagement des bureaux principales données ergonomiques) de l'INRS*
- *les recommandations de la norme NF X 35-102 reproduite ci-dessous :*

La norme NF X 35-102 recommande de façon précise les dimensions des espaces de travail en bureau et un espace minimum de :

- *10 m² pour 1 personne seule,*
- *11 m² par personne dans un bureau collectif (soit 22 m² pour 2 personnes ou 33 m² pour 3, etc.),*

- 15 m² par personne dans un espace collectif bruyant (si les tâches nécessitent des communications téléphoniques par exemple).

S'il s'agit d'un bureau collectif, il est recommandé de ne pas dépasser 5 personnes correspondant à un groupe de travail homogène (objectifs et commandement communs, type de tâches proches, stabilité du groupe...). Un bureau paysager ne doit pas contenir plus de 10 personnes. »

Cet avis est conforme aux résultats du sondage mené par la CFE-CGC auprès des salariés, auquel plus de 300 d'entre vous ont répondu.

Pour rappel,

Vous êtes globalement favorables au projet C3 sous réserve que les points durs soient résolus.

Avec l'avis rendu par notre organisation (mais aussi celui des autres Organisations Syndicales), **la Direction prend la responsabilité pleine et entière de choisir de conduire ce projetseule !**

Des avancées ont été obtenues, principalement sur la restauration. Cependant, la CFE-CGC regrette que, malgré ses demandes répétées, la Direction n'ait pas étudié une solution pérenne de Restaurant d'Entreprise dans un bâtiment annexe au C3 sur le terrain du Clos Courtel, plutôt qu'un restaurant provisoire : en terme budgétaire, cette solution est équivalente aux budgets « restaurant provisoire » et « aménagement du restaurant au sein du C3-campus Clos Courtel ».

Sur l'autre point dur des espaces de travail, nous avons également obtenu qu'il n'y ait pas plus de 25% des postes de travail en open spaces supérieurs à 4 positions, hors open spaces projets de plus grande dimension (limités à 5% du total des espaces de travail).

....mais, La CFE-CGC refuse toujours :

- Que le projet C3-campus Clos Courtel se résume à une opération pilotée par la Direction de l'Immobilier d'Orange dans un simple but spéculatif.
- Que le déroulement du projet C3-campus Clos Courtel se fasse sans la prise en compte des attentes et besoins des salariés
- Que les bureaux en open space soient généralisés sans considération des spécificités métiers.

La CFE-CGC revendique la prise en compte

► des recommandations des expertises (risques, mesures d'accompagnement et de prévention, aménagement détaillé adapté aux conditions de travail des différents métiers, évolution de l'organisation et des méthodes de travail ...) mises en place en particulier, dans le cadre de la future instance de coordination des CHSCT.

► des recommandations des groupes de travail pluridisciplinaires (médecins du travail, préventeurs, infirmières...)

► des recommandations de la fiche pratique de sécurité ED 23 (aménagement des bureaux principales données ergonomiques) de l'INRS

► des recommandations de la norme NF X 35-102

Employés, maîtrises et cadres, toutes vos infos sur www.cfecgc-orange.org

Vos correspondants CFE-CGC

Laurent Piffeteau – 06 70 32 45 41
David Bernard - CHSCT – 06 70 10 30 72
Marc du Peloux – 06 07 21 95 05
Renaud Cazoulat- CHSCT - 06 45 46 70 29

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/
Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abtCFE-CGC

